





## Situation des Rues et de la filière sociale éducative : Les raisons de la colère ! Les raisons de la mobilisation !

Les Responsables d'Unité Éducatives de la DIR SUD n'ayant pas effectué les CREP's des personnels se sont vus gratifier d'un courrier courtois mais ferme, de la Directrice Interrégionale qui « ne doute pas de leur capacité à assumer toutes leurs responsabilités en cas de non réalisation des entretiens de leurs agents et d'absence de formalisation de ceux-ci via le logiciel prévu ».

C'est très louable de nous rappeler aux responsabilités que par ailleurs - comme notre dénomination l'indique – nous exerçons tous les jours. Mais il est des choses qui, aujourd'hui, étant donné le statuquo constaté depuis maintenant plusieurs mois, relèvent de l'insupportable et les reproches formulés par l'Administration centrale à notre endroit relèvent de cet insupportable!

Quand on nous oppose une « rupture d'égalité » que constituerait notre défaut d'évaluation à l'égard de nos agents, nous opposons simplement que nous avons dénoncé la même rupture d'égalité, autrement plus manifeste à notre égard, depuis plusieurs années sans autre réponse que le silence ! Comment peut-on justifier un écart de salaire de plus de 500 euros mensuels, entre deux personnels, certes de corps différents, exerçant la même fonction ? N'y avait-il pas là une possibilité de nivellement par le haut ?

Est-il acceptable de perdre une semaine de congés par an, en effectuant déjà de nombreuses heures avec des responsabilités fortement accrues, pour un salaire à peine valorisé comparativement à notre traitement initial?

Nous avons interrogé très concrètement l'administration pour savoir sa position morale sur ces questions : est-ce normal ? Est-ce équitable ? Elle ne répond pas !

Alors nous répondons : Eh bien non, ce n'est pas normal!

Sur ce plan, la direction de la PJJ s'abrite derrière la décision de la DGAFP et l'impossibilité de revenir sur le décret de mai 2017, ce qu'a fait la SDRHRS lors de sa visite à Toulouse en décembre et encore il y a quelques jours, en CAP des CSE et éducateurs.

Cela a pour conséquence d'enfermer l'ensemble de la filière sociale et éducative dans une impasse statutaire et une « revalorisation » indiciaire au rabais !

Mais, pour nous, il n'y a que deux lectures possibles à la situation actuelle et chacune d'entre elles ne font que renforcer notre détermination et notre colère :

- soit la question d'une intégration des RUEs/CSE dans le corps des directeur.trice.s n'a pas été défendue sérieusement alors que ce processus a été possible au sein du ministère de la justice dans une autre direction ;
- soit elle n'a pas été travaillée et la solution retenue a paru acceptable et nous avons raison de considérer cela comme du mépris !

Les écarts liés à l'absence de statut avaient été dénoncés dès le départ par les intéressés et les organisations syndicales qui soutiennent la mobilisation, mais pas entendus.

Si l'administration centrale pouvait feindre l'incompréhension à la mise en place de cette « fonction » au moment de la RGPP et son cortège de fermetures de services et de postes de directeur.trice.s, il n'en est pas de même plusieurs années après.

Le constat s'impose à tous de la charge de travail assumée par les RUE's, avec les équipes éducatives, dont l'institution ne peut se détourner. La filière socio-éducative est la colonne vertébrale

de la mission de notre institution, l'action éducative! Peut-elle être ainsi disqualifiée? Nous attendons là une vraie réponse!

Devant ce constat, nous appellerons et répondrons à la journée de grève du 27 juin prochain avec les organisations syndicales SNPES-PJJ/FSU et CGT/PJJ et au-delà avec l'ensemble des agents de la PJJ afin de revendiquer une véritable revalorisation statutaire prenant en compte le niveau de responsabilité, les missions et notre technicité particulière!

Le secrétariat Régional SUD du SNPES/PJJ/FSU

Le secrétariat Régional SUD de la CGT/PJJ

Les collectifs des RUES mobilisés de la région SUD